

Réunion du conseil municipal de JUIGNAC

Le 8 septembre 2023

Présents : Alain Delaunay, Daniel Sucquet, Alain Vigier, Nathalie Vendé, Christelle Le Mercier, Bernard Vergnon, Christophe Petit, Jérôme Vrignaud, Christophe Marronneaud.

Absents : Roselyne Banach, Corinne Guillon,

Lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 26 mai 2023

Adoption : OUI à l'unanimité.

DELIBERATIONS

Autorisation pour déposer des dossiers de demande de subventions :

Afin de financer les travaux importants de rénovation de l'ancien presbytère, en deux logements locatifs, le conseil municipal a besoin d'émarger à des aides financières.

Après avoir consulté des partenaires financiers et s'être assuré des conditions d'octroiements de ces aides, la commune doit pouvoir émarginer à trois financements :

- La DETR auprès de l'Etat.
- Le Fond Vert, auprès de l'Etat
- Une subvention auprès du Conseil Départemental.

Le conseil municipal autorise Monsieur le maire à faire toutes les démarches nécessaires auprès de ces instances et à signer ces demandes de subventions concernant les travaux de transformation de l'ancien presbytère.

Le Conseil municipal donne son accord pour déposer trois demandes de subventions et autorise monsieur le maire à faire le nécessaire.

Choix de l'architecte concernant la maîtrise d'œuvre pour conduire les travaux de rénovation du presbytère : Lors des derniers conseils municipaux du 22 mars et réitérer lors de la séance du 26 mai, le conseil municipal a validé le choix se portant sur l'expertise de madame Nanot-Herbreteau, architecte.

Ce marché de maîtrise d'œuvre n'a pas été signé aussitôt car le dossier de demande de subvention dit « Fond vert » devait être déposé avant la signature du contrat liant la commune de Juignac avec l'architecte.

Pour rappel, madame Nanot-Herbreteau propose un devis pour ses honoraires et celui concernant la maîtrise d'œuvre sur la base de :

- Budget prévisionnel des travaux : **480 100 € H.T.**
- Taux de rémunération : **9,00 %**
- Forfait initial de rémunération : **43 209,00 € H.T.**

Le dossier Fond Vert a été déposé sur la plateforme internet dédiée le 28 juillet 2023. L'envoi de ce dossier informatisé a été suivi d'un courrier à l'adresse de Madame La Préfète.

Après étude de ces éléments, le conseil municipal approuve ces honoraires, et autorise Monsieur le maire à signer un « bon pour accord » avec Madame Nanot-Herbreteau pour accompagner la commune lors de la rénovation du presbytère en deux logements locatifs.

Comptabilité communale M 57, adhésion à une nouvelle nomenclature budgétaire et comptable :

Actuellement, il est envisagé que la M57 soit généralisée à toutes les collectivités au plus tard au 1er janvier 2024. Elle remplacera les autres instructions budgétaires et comptables des collectivités. La M14 (pour le bloc communal), la M52 (pour les départements) et la M71 (pour les régions) qui cesseront donc d'être utilisées.

De manière générale, les instructions budgétaires et comptables permettent de standardiser la comptabilité publique. Elles en améliorent donc la qualité et facilitent le suivi budgétaire ainsi que le contrôle

Les collectivités peuvent d'ores et déjà adopter la M57 de manière volontaire, c'est-à-dire avant la date obligatoire. Dans ce cas, l'organe délibérant doit décider de cette adoption par une délibération. Un avis du comptable public doit être joint à la délibération.

Après étude de ce dossier et l'avis favorable de monsieur le percepteur, le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer le passage de la comptabilité communale de M 14 en M57

DECISIONS et INFORMATIONS

Titularisation de l'agent communal en charge du secrétariat et du ramassage scolaire : Monsieur le maire fait part au conseil municipal de sa grande satisfaction vis-à-vis du travail effectué par notre agent Angélique Surault. Madame Surault est entrée au service de la commune de Juignac le 4 juillet 2022. Après une période d'essai de six mois, elle est devenue stagiaire au 1^{er} janvier 2023. Madame Surault donnant une entière satisfaction professionnelle, monsieur le maire annonce que cet agent sera titularisé dans la fonction publique territoriale au 1^{er} janvier 2024.

Bus scolaire : Depuis la rentrée scolaire le circuit s'organise en deux rotations. Nous convoyons de 12 à 13 enfants, alors que la capacité de notre mini-bus est limitée à 9 personnes, conducteur compris.

Octobre Rose : La commune de Juignac, l'association des maires de Charente ainsi que la ligue contre le cancer de la Charente, reconduisent la manifestation Octobre Rose. Elle a pour but de sensibiliser la population et principalement les femmes au dépistage du cancer du sein. Pour la troisième année consécutive, la mairie reconduira son action avec la suspension de parapluies roses dans le bourg. Une commande de 30 parapluies a été effectuée pour la somme de 180 €.

COMPTE RENDU DE COMMISSIONS

Commission voirie : Présenté par Alain Vigier.

- Bilan des travaux de voirie sur Juignac effectué durant la semaine 36.
- Réouverture des saignées sur le bord des routes les Grands Coups/Les Perrotins et le moulin de l'Epine.
- Monsieur Bernard AVRIL devrait intervenir semaine 37 pour le broyage des chemins et les accotements voirie.

Commission travaux : Présenté par Daniel Sucquet.

- Travaux presbytère, création du chemin d'accès au presbytère, coté bambou.
- Travaux à Somme de Vin avec la création d'un espace de retournement en bas du village. Il faudra ajouter un panneau de stationnement interdit avec un ajout : « stationnement interdit - aire de retournement »
- Aménagement du bourg, les photographies, qui seront exposées dans les rues du bourg représentant notre histoire rurale, sont imprimées. Elles seront fixées aux emplacements prévus. Tous les ayants droits ont donné leur accord ainsi que les propriétaires des bâtiments.

Effectifs scolaires : 23 Elèves TPS, PS, MS
14 Elèves GS, CP
22 Elèves CE1, CE2
18 Elèves CM1, CM2